

TABLEAU DES GARANTIES FORTICIA SUR-COMPLEMENTAIRE SANTÉ

Les prestations versées au client sont exprimées soit en pourcentage des tarifs de convention de la Sécurité Sociale, soit directement en euros.

Le pourcentage indiqué cumule le remboursement de la Sécurité Sociale et de la complémentaire santé.

Ces remboursements sont effectués dans la limite des dépenses payées par l'assuré, ainsi que de son respect du parcours de soin.

	FORTICIA 100	FORTICIA 200	FORTICIA 300
SOINS COURANTS	25 %	50 %	100 %
Généralistes, Spécialistes, Honoraires, Auxiliaires médicaux, Actes Techniques Médicaux, Examens, Analyses, Prélèvements, Radiologie, Imagerie	25 %	50 %	100 %
PHARMACIE	100 %	100 %	100 %
OPTIQUE (1)	100 € / an	150 € / an	200 € / an
Verres + montures ou lentilles (hors lentilles jetables)			
Opérations : forfait / œil (kératotomie, chirurgie réfractive, glaucome, cataracte)	100 € / an	150 € / an	200 € / an
DENTAIRE (1)			
Soins et prothèses remboursés par le Régime Obligatoire	50 %	100 %	100 %
Orthodontie remboursée par le Régime Obligatoire et implantologie	-	100 € / an	200 € / an
Plafond années 1 et 2	300 €	300 €	500 €
Plafond années 3 et suivantes	600 €	600 €	1 000 €
Bonus fidélité au delà de la 4 ^{ème} année	+ 50 € / an	+ 100 € / an	+ 150 € / an
HOSPITALISATION (délai d'attente 3 mois)			
Secteur conventionné	100 %	200 %	300 %
Secteur non conventionné	-	-	100 %
Chambre particulière	15 € / jour limité à 30 jours / an	50 € / jour limité à 60 jours / an	75 € / jour illimité
Forfait hospitalier Frais Réel	30 jours / an	60 jours / an	illimité
MATERNITE (délai d'attente 3 mois)			
Soins courants	100 %	100 %	100 %
Chambre particulière	-	50 € / jour	75 € / jour
Forfait naissance et adoption (délai d'attente 9 mois)	-	100 €	150 €
APPAREILLAGE (délai d'attente 3 mois)			
Prothèses orthopédiques et auditives (petits et gros appareillages)	100 %	200 %	300 %
CURES THERMALES (délai d'attente 6 mois)	50 € / an	100 € / an	150 € / an
ACTES DE PREVENTION			
Vaccins non remboursés par le Régime Obligatoire	25 € / an	50 € / an	75 € / an
CAPITAL DECES ACCIDENTEL (2)	20 000 €	30 000 €	40 000 €

(1) Pendant les 6 premiers mois de votre contrat, les garanties Forticia 200 sont limitées aux garanties Forticia 100 et les garanties Forticia 300 sont limitées aux garanties Forticia 200.

(2) La garantie cesse à 70 ans. En cas de décès d'un enfant de moins de 12 ans, l'allocation est versée dans la limite des frais réellement exposés.